

# **SOFRAGI**

Société Française de gestion  
et d'investissement

**EXERCICE 2009**

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2009**

Bernard THIRIET	Président Directeur Général
Philippe de LOGIVIERE	Administrateur
Jacques de PONTAC	Administrateur
Aviva Vie, représentée par Myrielle PELLISSIER	Administrateur
Aviva France, représentée par Jean-Pierre SALLES	Administrateur
CPCEA, représentée par Jean-Claude GUIMIOT	Administrateur

### **CENSEURS**

Jean-Marie WURMSER

### **COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Titulaire : Cabinet PROREVISION, représenté par Didier FAURY  
Suppléant : Société Salustro Reydel, représentée par Guy STIEVENART

# **SOFRAGI**

---

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DE GESTION ET  
D'INVESTISSEMENT**

---

**Société anonyme au capital de 3 100 000 €  
(ordonnance du 30 janvier 2009)  
784 337 487 RCS Paris  
(55 B 14.044)**

**EXERCICE 2009**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU VENDREDI 28 MAI 2010**

**37, avenue des Champs Élysées - 75008 PARIS**

**Tél. : 01 56 43 62 50**



# SOMMAIRE

Rapport de gestion	7
Rapport du Président du conseil d'administration établi en application de l'article L225-37 du code de commerce	17
Déclaration de la personne responsable	23
Rapport du Comité d'Audit	25
Rapport du Commissaire aux comptes	29
Résolutions	37
<b>Comptes annuels</b>	<b>41</b>
Bilan	42
Compte de résultats	44
Annexe	46
État du portefeuille-titres	49
Évolution des placements par catégories et par pays	57
Résultats financiers de la société	57



# **RAPPORT DE GESTION**

---

# RAPPORT DE GESTION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2010

---

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la loi et à vos statuts, nous vous avons réunis pour vous présenter le compte-rendu des opérations de votre Société et soumettre à votre approbation son bilan au 31 décembre 2009 et les comptes de l'exercice écoulé.

L'année 2009 a été marquée par une reprise brutale sensible dès le début de l'année dans les pays émergents, différée dans les pays généralement appelés « matures » en raison d'une nouvelle et forte chute en janvier.

Ces excès reflètent une situation elle-même paradoxale : d'une part les résultats en baisse probable par rapport à 2008 avec toutefois un recul inférieur à ce qui avait été prévu, d'autre part une situation macroéconomique aggravée principalement par la quasi insolvabilité des pays développés.

I. L'émotion créée par la paralysie du système bancaire a conduit les chefs d'entreprises à prendre des mesures drastiques longtemps retardées ; d'où des économies de coûts notamment salariales et des améliorations de productivité tant dans l'administration que dans le processus de production qui ont contribué à maintenir à peu près les marges des entreprises. Il va de soi que des taux d'intérêt en baisse, des investissements en fort recul et des résultats presque convenables ont contribué à stimuler les marchés boursiers. Mais il faut reconnaître aussi que cet environnement limite les possibilités de réduction du chômage et de reprise de la demande, notamment en raison de la chute de l'investissement dans l'industrie.

II. On ne sortira pas d'un climat de ralentissement tant que l'économie mondiale suit une pente déflationniste. En bref, de nombreux investissements ont été excessifs, même en Chine où l'industrie de l'acier n'a pas assez de débouchés ; les banques éviteront de prêter et les emprunteurs potentiels se sentent inquiets sur leur capacité de remboursement. Quant à la solvabilité des banques on a évité leur effondrement mais la menace reste. Les pays occidentaux sont trop endettés, les émergents semblent souhaiter une pause dans leur croissance. Tout ceci semble écarter une gestion fondée sur la croissance en général ; certes il peut y avoir de nouveaux progrès de productivité initiés par des capitaines d'industrie un peu attardés.

Mais nous croyons que le surendettement stimulé par des conseillers douteux ne se normalisera pas avant quelques années. C'est un peu long pour un trader, c'est peut être un peu court pour que les agents économiques de toute nature deviennent raisonnables.

Notre politique de gestion s'est assignée les objectifs suivants :

- 1) Protéger les portefeuilles contre de nouvelles baisses.
- 2) Ne participer aux hausses que dans la mesure où celles-ci n'étaient pas en mesure à mettre en péril la valeur liquidative.

D'où l'importance des investissements à court terme facilement mobilisables.

Ayant conscience du fait que la crise était bien plus grave que celles rencontrées depuis la fin des années 60, nous avons pensé que la reprise de 2009 n'était pas le signal d'un retour à meilleure fortune mais plutôt une forme de soulagement, plus ou moins lâche, devant l'amélioration des marges et le fait que le pire n'était pas intervenu

Il n'en reste pas moins vrai qu'aucun effort sérieux n'a été consenti pour juguler la crise sauf aux USA et en Allemagne. La raison en est simple : dans une économie mondialisée, une politique keynésienne ne peut s'imposer dans la durée.



### Evolution comparée des principales bourses mondiales durant l'exercice

	<b>Indice au 31.12.2008</b>	<b>Indice au 31.12.2009</b>	<b>Variation sur l'exercice (en %)</b>
Madrid (IBEX 35)	<b>9 195,80</b>	<b>11 940,00</b>	<b>29,84 %</b>
Milan (MIB 30)	<b>20 064</b>	<b>23 248</b>	<b>15,87 %</b>
Amsterdam (AEX)	<b>245,94</b>	<b>335,33</b>	<b>36,35 %</b>
Londres (FTSE 100)	<b>4 434,17</b>	<b>5 412,88</b>	<b>22,07 %</b>
Francfort (Dax)	<b>4 810,20</b>	<b>5 957,43</b>	<b>23,85 %</b>
Stockholm (OMX)	<b>662,33</b>	<b>951,72</b>	<b>43,69 %</b>
New York (DJI)	<b>8 776,39</b>	<b>10 428,05</b>	<b>18,82 %</b>
Suisse (SMI)	<b>5 534,53</b>	<b>6 545,91</b>	<b>18,27 %</b>
Paris (CAC 40)	<b>3 217,97</b>	<b>3 936,33</b>	<b>22,32 %</b>
Monde (MSCI World \$)	<b>920</b>	<b>1 168,46</b>	<b>27,00 %</b>
Tokyo (Nikkei 225)	<b>8 859,56</b>	<b>10 546,44</b>	<b>19,04 %</b>

## II - GESTION DE LA SOCIÉTÉ

La structure du portefeuille a peu varié au cours de l'exercice 2009. L'exposition au marché des actions passe de **56,79 %** au 31 décembre 2008 à **57,92 %** au 31 décembre 2009. La variation de la valeur de l'action, compte tenu du coupon détaché en 2009 est de **19,21 %**. La valeur de l'actif net de votre société estimée au cours de bourse du 31 décembre 2009 s'élève à **172 188 213,81 €** pour 100 000 actions contre **149 634 568,46 €** au 31 décembre 2008, soit **1 721,88 €** par action (1 \$ = 0,698 €) contre 1 496,34 € (1 \$ = 0,7166 €) un an plus tôt.

Sur la base du **cours de Bourse au 31 décembre 2009** de 1 369 €, la **décote** est de 20,49 % contre 38,18 % au 31 décembre 2008.

Concernant les mouvements affectant le portefeuille, il faut distinguer ceux provenant des titres détenus et ceux liés aux instruments de trésorerie:

	Achats	Ventes	± Values
<b>Titres de portefeuille</b>	<b>23 787 972,89</b>	<b>34 596 552,30</b>	<b>- 358 866,27</b>
<b>Instruments de trésorerie</b>	<b>360 157 934,05</b>	<b>336 834 472,49</b>	<b>172 219,45</b>

Les achats d'actions se sont élevés à **23,78** millions d'euros, les ventes à **34,59** millions d'euros. Les opérations d'achats supérieures à **700 000** euros ont concerné **REPSOL Deutsche Post Bank of America, Citigroup, JP Morgan, Hotel Regina, Gas Natural, Thales**.

Les principales ventes ont porté sur **PPR, Legrand, Ciments Français, LVMH, Vinci, Schneider Electric, Grp Eurotunnel, Citigroup**.

Nous sommes restés à l'écart des obligations classiques en considérant, vu le niveau général des taux, que le risque de baisse était supérieur au risque de hausse des cours.

Les plus importantes lignes du portefeuille au 31 décembre 2009 sont:

- pour les valeurs mobilières :  
Total (4,52 %), Michelin cat B (2,24 %), Saint-Gobain (1,99 %), Vinci (1,94 %), Air Liquide (1,54 %), Remy Cointreau (1,52 %), Sanofi (1,43 %), LVMH (1,39 %), Gdf Suez (1,37 %).
- pour les instruments de trésorerie sous forme de Sicav ou de billets de trésorerie :

La Sicav BNP Mone Etat (8,26 %), les billets de trésorerie BTF (12,51 %) et certificats de dépôts à échéance inférieure à 3 mois (17,42 %).

### III - COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice 2009 vous sont présentés comme ceux de l'exercice précédent : Bilan, Compte de Résultat et Annexe.

Le montant des charges de gestion financière s'élève à 863 686,50 euros soit 0,60 % du capital et des Réserves, les autres charges d'administration et de gestion courante représentent 107 674,69 €, soit 0,08 % du Capital et des Réserves. Le montant global des charges de 971 361,19 € TTC représentant quant à lui 0,68 % du Capital et des Réserves.

Les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net de **28 227 227.09 €**, contre une perte nette de **24 517 463,94 €** en 2008.

SOFRAGI est tenue de distribuer un dividende correspondant aux revenus qu'elle a perçus pendant l'exercice, soit la somme de 4 866 114,16 € ce qui revient à 48,66 € par action.

Nous vous proposons d'arrondir ce montant à 48,66 €, par action soit un dividende global de 4 866 000 € net ventilé de la manière suivante :

- dividende statutaire :	93 000 €
- superdividende :	4 773 000 €
Au total :	4 866 000 €

Si vous acceptez ces propositions, **le dividende de l'exercice 2009** sera finalement de **48,66 €** se décomposant ainsi:

- Revenus d'actions françaises	27,24 €
- Actions étrangères	6,00 €
- obligations françaises avec prélèvement libératoire avant 01/10/84	0,48 €
- obligations françaises avec prélèvement libératoire après 01/01/87	12,20 €
- obligations françaises avec prélèvement libératoire après 01/03/01	0,38 €
- obligations européennes (hors France)	2,36 €
TOTAL	<hr/> <b>48,66 €</b>

Cette répartition se compare à celle des trois exercices précédents

Exercice	Dividende	Crédit d'impôt	TOTAL
2006	35,82 €		35,82 €
2007	40,18 €		40,18 €
2008	55,37€		55,37€

#### IV - ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Le cours de bourse de SOFRAGI est passé de 924,99 € le 31 décembre 2008 à **1369,00 € le 31 décembre 2009.**

Les cours en fin de mois, au jour de la valorisation, ont été les suivants:

Janvier	880,00 €	Juillet	1 046,00 €
Février	830,00 €	Août	1 106,00 €
Mars	840,00 €	Septembre	1 180,00 €
Avril	933,00 €	Octobre	1 311,00 €
Mai	1 000,00 €	Novembre	1 420,00 €
Juin	1 040,00 €	Décembre	1 369,00 €

Les transactions mensuelles répertoriées par EURONEXT ont été les suivantes :

Janvier	60	Juillet	111
Février	128	Août	14
Mars	20	Septembre	27
Avril	31	Octobre	55
Mai	106	Novembre	10
Juin	120	Décembre	187

soit au total 869 titres échangés durant l'exercice 2009 contre 856 en 2008.

Nous vous soumettons comme les années précédentes une résolution autorisant SOFRAGI à intervenir sur son propre titre, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce ; celle donnée par l'assemblée de 2009 n'ayant pas été utilisée.

#### V - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration de SOFRAGI s'est réuni :

- le 11 mars 2009 afin d'approuver des comptes annuels de l'exercice 2008.
- le 8 juin 2009 suite à l'Assemblée générale annuelle ordinaire tenue le même jour.
- le 25 août 2009 afin d'approuver les comptes semestriels.

## VI - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

### 1) Rémunérations et avantages perçus

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

#### **Monsieur Bernard THIRIET, Président et directeur général**

- Rémunération versée par la Société : 4 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

#### **Monsieur Jacques de PONTAC, administrateur**

- Rémunération versée par la Société : 2 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

#### **Monsieur Philippe de LOGIVIERE, administrateur**

- Rémunération versée par la Société : 2 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

#### **Monsieur Jean-Pierre SALLES, Représentant d'AVIVA France, administrateur**

- Rémunération versée par la Société : 2 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

#### **Madame Myrielle PELLISSIER, Représentant d'AVIVA Vie, administrateur**

- Rémunération versée par la Société : 2 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

#### **Monsieur Jean-Claude GUIMIOT, représentant de la CPCEA, administrateur**

- Rémunération versée par la Société : 2 000 €
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des Sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de Sociétés contrôlées : néant

Les membres du Comité d'Audit reçoivent une rémunération supplémentaire de 1 000 € au titre de leur fonction sous réserve de leur assiduité.

## 2) Mandats et fonctions exercés

Figure par ailleurs ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute Société par les mandataires sociaux durant l'exercice :

### **Monsieur Bernard THIRIET, Président et directeur général**

- Président directeur général de la SICAV Betelgeuse
- Président directeur général de la SICAV Europe Israël croissance
- Directeur général et administrateur de la SICAV Thiriet Patrimoine
- Directeur général de la SICAV Victoire Sirius
- Président de la SICAV Victoire
- Administrateur de la SICAV Victoire Oblig International
- Représentant permanent de la société Aviva Assurances
- Administrateur de la SICAV CA-AM Oblig Internationales depuis novembre 2009
- Censeur de la sicav CA-AM Oblig Internationales
- Représentant permanent de la société Aviva Assurances, administrateur de la SICAV Victoire Oblirea
- Représentant permanent de la société Aviva Assurances, administrateur de la SICAV Victoire Convertibles
- Représentant permanent de la société Aviva Vie, administrateur de la SICAV Victoire Sécurité Europe
- Représentant permanent de la société Aviva Vie, administrateur de la SICAV Victoire Europe
- Représentant permanent de la société Aviva Courtage, administrateur de la SICAV Victoire Patrimoine
- Administrateur de la SICAV Optilia Europe
- Président directeur général et administrateur de la SICAF SOFRAGI
- Censeur de la SICAV UNIHOCHE
- Censeur de la SICAV VIP CONSEILS
- Administrateur de l'association AFER

### **Monsieur Jacques de PONTAC, administrateur**

- Membre du directoire d'Opti Gestion
- Membre du conseil de surveillance de GUYENNE ET GASCOGNE
- Président, directeur général et administrateur de la SICAV Optilia Diversifiée
- Président, directeur général et administrateur de la SICAV Optilia Pythagore Europe
- Administrateur de la SICAF SOFRAGI

### **Monsieur Philippe de LOGIVIERE, administrateur**

- Administrateur de la SICAF SOFRAGI

### **Monsieur Jean-Pierre SALLES**

- Représentant permanent de la société d'AVIVA France, administrateur de la SICAF SOFRAGI
- Administrateur de la SICAV VICTOIRE SIRIUS
- Président Directeur Général de la SICAV AVIVA CONVERTIBLES
- Président Directeur Général de la SICAV AVIVA OBLIG INTERNATIONAL
- Administrateur de la SICAV AVIVA PATRIMOINE
- Administrateur de la SICAV AVIVA SECURITE EUROPE

### **Madame Myrielle PELLISSIER**

- Représentant permanent de la société AVIVA Vie, administrateur de la SICAF SOFRAGI
- Membre du conseil de surveillance de THIRIET GESTION

### **Monsieur Jean-Claude GUIMIOT**

- Représentant permanent de la CPCEA, administrateur de la SICAF SOFRAGI

Mouvements sur titres des dirigeants et de leurs proches : néant

## VII - ACTIONNARIAT

Conformément à la loi du 12 juillet 1985 et à l'article L 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons les principaux actionnaires détenant au 31 décembre 2009 plus du quart, 5<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, ou 20<sup>ème</sup> du capital

- Aviva Vie ..... 55 445 actions : 55,44 %
- Groupe AGRICA ..... 22 580 actions : 22,58 %

## VIII - DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément à l'article L441-6 alinéa 9 du Code de commerce SOFRAGI s'engage à régler les sommes dues dans un délai qui ne dépassera pas quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

Les sommes enregistrées en dettes correspondant pour l'essentiel à des factures à recevoir, aucune information complémentaire n'est donnée.





**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION ETABLI EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE L225-37 DU CODE DE COMMERCE**

---

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Conformément à la Loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008 qui fait obligation au Président du Conseil d'Administration de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, je vous présente le rapport établi à cet effet.

De son côté, le Cabinet PROREWISE, Commissaire aux comptes exposera, dans un rapport joint à son rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, ses observations éventuelles sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et sur les autres informations prévues à l'article 225-37 du Code de commerce.

\*  
\*\*

Nous tenons à insister sur certaines caractéristiques de Sofragi, Société d'investissement à capital fixe régie par l'ordonnance du 2 novembre 1945. Sa réglementation est ancienne et a subi peu de modifications. Bien qu'il existe d'autres sociétés de même statut, ces dernières ne sont pas cotées.

L'effectif se réduit au Président qui ne perçoit pas de rémunération. Le fonctionnement de l'entreprise est intégralement sous-traité :

- la gestion financière est déléguée à la société THIRIET GESTION,
- la gestion comptable et la gestion de la vie sociale est confiée par une convention de prestations de services à CACEIS FASTNET,
- CACEIS BANK agit comme dépositaire selon les termes d'une convention de tenue de compte et de services.

Le décret d'application de l'ordonnance n'étant pas encore sorti, nous prions nos actionnaires de bien vouloir ne pas s'offusquer du caractère quasiment identique de cette note d'information par rapport à la précédente. Nous nous appliquerons à respecter la réglementation, tout en évitant tout benchmark qui serait contraire à la liberté de choix de la gestion qui remonte à la création de la société.

Compte tenu de ces spécificités, nous avons tenté d'organiser la gestion en nous inspirant des règles qui régissent les SICAV tout en évitant une surabondance de procédures.

\*  
\*\*

## **1 – CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société (Conseil d'Administration, Assemblée Générale) et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il doit en outre s'assurer de la régularité des convocations et de la tenue des réunions.

Il est constitué de :

- Monsieur Bernard THIRIET, Président et directeur général,
- Monsieur Jacques de PONTAC, administrateur,
- Monsieur Philippe de LOGIVIERE, administrateur,
- Monsieur Jean-Pierre SALLES, représentant de la société AVIVA France, administrateur,
- Madame Myrielle PELLISSIER, représentant permanent de la société AVIVA Vie, administrateur,
- Monsieur Jean-Claude GUIMIOT, représentant permanent de la CPCEA, administrateur,
- Monsieur Jean-Marie WURMSER, Censeur,

Le Conseil d'administration met en place les stratégies et les grandes orientations de gestion de la société.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni à 3 reprises et a convoqué une Assemblée Générale. Le rythme annuel se situe entre trois et quatre réunions par an depuis une vingtaine d'années.

## **2 – LIMITATIONS EVENTUELLES QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont, pour notre Société, confondues.

## **3 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE ET DE GESTION DES RISQUES**

### *Objectifs du contrôle interne*

Les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour but :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

### *Le cadre contractuel*

La Société exerce son activité dans le cadre suivant :

- une convention de gestion financière conclue le 23 décembre 2004 avec THIRIET GESTION.
- une convention de dépositaire conclue avec CACEIS BANK (habilitée en tant que dépositaire d'OPCVM), définissant les missions que la réglementation confie expressément au dépositaire.
- une convention de prestations administratives et comptables passée avec CACEIS FASTNET mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

La société n'a donc pas de personnel propre. L'ensemble de son fonctionnement est sous traité à des partenaires agréés pour l'activité qui leur est confiée.

Au plan déontologique, SOFRAGI et THIRIET GESTION sont adhérentes de l'AFG, Association Française de la Gestion Financière, qui représente les professionnels français de la gestion d'actifs. A ce titre, elle s'oblige, ainsi que le personnel qu'elle emploie, à respecter les règles déontologiques relatives à la gestion des OPCVM et à la gestion sous mandat adoptées par l'association.

### *Gestion financière et contrôle de son organisation*

Le Président de SOFRAGI passe ses ordres à la société de gestion qui lui fournit le meilleur service, soit sur le plan de l'information financière, soit pour la qualité de ses exécutions.

Le contrôle : au sein de Thiriet Gestion, chaque ordre passé par le gérant est enregistré par l'utilisation d'un tracker électronique qui indique préalablement à la passation de l'ordre le nom du titre, sa répartition et la fourchette d'achat ou de vente.

Nous pensons qu'en nous rattachant à une société de gestion, nous sommes à peu près arrivés à bénéficier du concours technique d'un middle-office tout en gardant, au niveau du Conseil d'Administration et de son Président, une totale indépendance dans les déterminations de la politique de gestion.

### *Organisation de la gestion financière*

**Le contrôle de l'activité est exercé de manière indépendante par les différents organismes intervenant dans le fonctionnement de SOFRAGI :**

#### De manière permanente par :

La société de gestion est dotée d'un Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne et d'une équipe de contrôle interne. Il procède à l'actualisation des procédures et la mise à jour du plan de contrôle interne qui prévoit notamment des missions de contrôle périodique et permanent, l'émission de recommandations et le suivi de ces recommandations. La société de gestion est également chargée de vérifier l'existence du contrôle interne existant chez le dépositaire et le valorisateur de sa cliente SOFRAGI.

#### A partir de 2009, par :

Le comité d'audit a été créé le 11 mars 2009, les membres sont :

M. Jacques de Pontac, Président

M. Jean-Claude Guimiot

M. Jean-Pierre Salles

Une réunion du comité a eu lieu le 14 décembre 2009.

Le comité d'audit a procédé à une première revue des procédures à l'issue de laquelle il a rédigé un rapport.

### *Le code de déontologie professionnelle*

Le code de déontologie interne détaille les règles et dispositions de déontologie professionnelle de la société de gestion, dont le règlement de déontologie de l'AFG fait partie intégrante.

Il est notamment précisé l'obligation de respect de ces règles, dont quelques-unes sont rappelées ci-après :

. Prévenir et éviter les conflits d'intérêt avec les clients et s'interdire des pratiques ou des opérations susceptibles d'altérer son jugement et sa liberté de décision

. Éviter la divulgation ou l'utilisation d'informations confidentielles ou non encore portées à la connaissance du public

. En aucun cas, les collaborateurs ne peuvent percevoir d'un tiers une rétribution, sous quelque forme que ce soit, du fait des informations qu'ils détiennent ou des opérations de marché qu'ils effectuent.

### *Le règlement intérieur*

Le règlement intérieur rappelle également certaines dispositions déontologiques dans son article 9 Déontologie professionnelle.

### *Le contrôle du dépositaire*

Le dépositaire est choisi sur une liste d'Établissements arrêtée par le Ministre chargé de l'Économie. Comme la société de gestion, le dépositaire doit agir au bénéfice exclusif des porteurs.

L'instruction AMF du 9 novembre 1993 vise à formaliser les conditions de transparence et de sécurité liées aux fonctions dévolues au dépositaire. Ce dernier doit présenter des garanties suffisantes en ce qui concerne son organisation, ses moyens techniques et financiers, l'honorabilité et l'expérience de ses dirigeants, prendre les dispositions propres à assurer la sécurité des opérations et agir de façon indépendante envers la société de gestion et la SICAF.

### *Le contrôle du valorisateur*

La gestion administrative et comptable de SOFRAGI est confiée à CACEIS FASNET depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Elle consiste en :

- la comptabilisation de tous les mouvements affectant l'actif ou le passif
- la comptabilisation de toutes les charges ou produits affectant les résultats
- la comptabilisation des positions de hors-bilan
- la répartition des frais de gestion entre les intervenants et leur comptabilisation
- le calcul et la diffusion des valeurs liquidatives
- la gestion administrative et l'accomplissement des formalités avec l'Autorité des marchés financiers
- la mise à jour des documents réglementaires et/ou d'information des porteurs.

Le valorisateur a mis en place des procédures relatives à son processus opérationnel.

Le Président



## **DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE**

# DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

**SOFRAGI**

## Déclaration de la personne responsable

Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle de l'évolution des événements importants survenus pendant l'exercice et de leur incidence sur les comptes annuels, des principaux risques sur l'exercice et des principales transactions entre parties liées.

Le 11 février 2010

Bernard THIRIET  
Président Directeur général





## **RAPPORT DU COMITE D'AUDIT**

---

14 décembre 2009 à 14h30 dans les locaux de la société

Présents : Jacques de Pontac, Jean-Claude Guimiot (Jean-Pierre Salles était excusé)

Code ISIN FR0000030140  
Dénomination SOFRAGI  
Forme juridique SICAF  
Classification : Diversifié sans indice de référence

Société de gestion THIRIET GESTION  
Gérant financier B. Thiriet et B. Cohen

Valorisation réalisée par CACEIS Fastnet et vérifiée par M. Degret et validée par les gérants.

### **1. Contrôle de la performance**

*Objectif : vérifier que la performance servie aux porteurs est en phase avec l'indicateur de référence.*

Le portefeuille est investi majoritairement en actions françaises, en obligations, en monétaires et en valeurs étrangères.

Indicateur de référence mentionné dans le prospectus ou la notice : Néant  
Performance de l'indice de référence depuis le 1<sup>er</sup> janvier : Néant

#### **Calcul de la performance de la SICAF**

Valeur liquidative au 31/12/2008 : 924,99 €  
Valeur liquidative à la date du contrôle : 1 687,04 €  
Performance de la SICAF depuis le 1<sup>er</sup> janvier :

### **2. Turn-over du portefeuille hors trésorerie**

*Objectif : vérifier que le taux de turn-over n'est pas trop élevé ou, dans le cas contraire, qu'il sert les intérêts des porteurs par une surperformance par rapport à l'indice de référence.*

#### *Calcul du turn-over de la SICAF*

Total flux (achats + ventes de titres en valeur absolue) [a]  
Total souscriptions + rachats (en valeur absolue) [b] Néant  
Portefeuille début de période [c]  
Portefeuille fin de période [d]  
Portefeuille moyen [e] = {[c]+[d]}/2  
Turn-over à la date du contrôle {[a]-[b]} / [e] %  
Turn-over annualisé

### **3. Eligibilité des instruments financiers**

*Objectif : vérifier que les instruments en portefeuille sont autorisés par la réglementation*

La liste des instruments autorisés est la suivante en l'absence de réglementation :

- Actions des pays de la communauté européenne admises à la négociation sur un marché réglementé européen.
- Actions étrangères cotés sur les marchés US et asiatiques.
- Obligations libellées en euro et titres participatifs.
- OPCVM.
- Options produits dérivés.
- Liquidités.

#### **4. Contrôle des ratios réglementaires**

*Objectif : vérifier que les ratios réglementaires sont respectés.*

##### **Liste des principaux ratios réglementaires (pour OPCVM standards)**

**Mise en œuvre au sein de l'OPCVM à la date du contrôle**

Dépôts auprès d'un même établissement < 20%

Liquidités détenues à titres accessoire

Titres d'une même entité <10%

Titres d'un même groupe émetteur <20%

La somme des émetteurs dépassant 5% <40%

Emprunts publics et assimilés d'un même émetteur <35% .../...

.../... ou jusqu'à 100% si au moins 6 émissions dont aucune > 30%

OPCVM coordonnés ou conformes à la directive OPCVM <10%

OPCVM non compatibles avec la Directive OPCVM et fonds de fonds <50%

Ratio d'emprise sur un même émetteur <10%

Emprunt d'espèces < 10%

*NB : Il existe des ratios spécifiques pour les OPCVM d'OPCVM, les OPCVM indiciels, les OPCVM à formule et les OPCVM réservés à certains investisseurs (ARIA, contractuels, FCPR, FCPE...).*

**Conclusion : ratios respectés - à l'exception des liquidités ratio à hauteur de 10%.**

#### **5. Contrôle des contraintes d'investissement propres à l'OPCVM**

*Objectif : vérifier que contraintes d'investissement mentionnées dans le prospectus ou la notice sont respectées.*

##### **Liste des contraintes propres à l'OPCVM**

**Mise en œuvre au sein de l'OPCVM à la date du contrôle**

Opérations d'acquisition temporaires d'instruments financiers (prises en pension) jusqu'à 100%

Risque de taux : sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt entre -5 et +5

Instruments dérivés dans un but de couverture ou d'exposition maxi 100%

#### **6. Contrôle des ordres de bourse**

*Objectif : vérifier que les procédures internes sont respectées (pré-affectation, horodatage, séparation gestion collective, pas de gestion individuelle) et que les conditions tarifaires sont conformes à l'information fournie aux porteurs.*

Les ordres de bourse sont passés électroniquement.

Les intermédiaires financiers qui ont exécuté les ordres sont tous référencés par M. Thiriet.

Les frais facturés à la SICAF sont conformes à la tarification mentionnée dans le prospectus :

Soit bourse française : 0.10/0.30% HT maximum, bourse étrangère : 0.10/0.30% HT maximum.

**Conclusion : conformes**

#### **7. Contrôle de l'information destinée aux porteurs de parts**

*Objectif : vérifier que l'information destinée aux porteurs est exacte et non mensongère et vérifier qu'elle est disponible facilement.*

Les informations sont disponibles sur le site internet de la société.

Le rapport annuel est obligatoire pour une société cotée sur un marché réglementé.

## **8. Règles d'évaluation des actifs**

*Objectif : vérifier que les règles de calcul de la VL sont respectées.*

- Entrées et sorties comptabilisées sur la base du prix d'acquisition frais exclus : oui
- Obligations et Actions européennes valorisées au cours de clôture : oui
- Titres étrangers au dernier cours connu : oui
- OPCVM valorisés à la dernière VL connue : oui
- TCN – 3 mois valorisés en linéaire au taux de négociation : oui
- TCN > 3 mois valorisés au prix du marché : oui

**Conclusion : normale**

## **9. Frais de gestion et commissions**

*Objectif : vérifier que les frais de gestion facturés à l'OPCVM sont conformes à l'information fournie aux porteurs.*

Il faut distinguer :

- I. Les frais de gestion financières avec un plafond de 0.60% TTC de l'actif net.
- II. Les frais de gestion administrative et comptable avec un plafond de 0.40% TTC de l'actif net et sur justificatif.

Frais de gestion maximum prévus sur la notice :

Frais de gestion réellement prélevés : voir rapport annuel.

Commission de rachat (d'après notice) : sans objet.

Commission de rachat perçue (en % des rachats) : sans objet.

Commission de souscription (d'après notice) : sans objet.

Commission de souscription perçue (en % des souscriptions) : sans objet.

## **11. CONCLUSION GENERALE**

Pas d'anomalies constatées.

En dépit de l'amélioration très sensible des prestations de CACEIS, les administrateurs regrettent le temps où tout le back-office était centralisé chez une seule personne.

Le souhait de la SICAF est de continuer à bénéficier de la plus grande liberté d'allocation sectorielle et géographique comme c'est le cas depuis la création en 1950. Elle n'a pas de benchmark.

# **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

---

**SOCIETE FRANCAISE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENT**

**SOFRAGI**

Société Anonyme au capital de 3.100.000 euros

**Siège social : 37 rue des Champs Elysées - 75008 PARIS**

-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2009**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOFRAGI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

- En tant que SICAF, la société applique des principes comptables spécifiques qui sont décrits intégralement dans l'annexe.
- Les appréciations auxquelles nous avons procédé et qui ont porté notamment sur l'existence et l'évaluation du portefeuille de valeurs mobilières de placement n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 29 avril 2010



PROREVERSE  
Représentée par Didier FAURY



**SOCIETE FRANCAISE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENT**

**SOFRAGI**

Société Anonyme au capital de 3.100.000 euros

**Siège social : 37 rue des Champs Elysées - 75008 PARIS**

-----

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2009**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article 225-38 du Code de Commerce.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**CONVENTIONS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE :**

- *Convention de gestion financière :*

Votre société a comptabilisé en 2009 au titre de la commission de gestion financière revenant à THIRIET GESTION (commission qui constitue une partie des frais de gestion de la société) un montant de 863.686,50 euros qui correspond à 0,60 % du montant du capital et des réserves de SOFRAGI.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris, 29 avril 2010



PROREVERSE  
Représentée par Didier FAURY

**SOCIETE FRANCAISE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENT**

**SOFRAGI**

Société Anonyme au capital de 3.100.000 euros

**Siège social : 37 rue des Champs Elysées - 75008 PARIS**

-----

**Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration,**

**Exercice clos le 31 décembre 2009**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SOFRAGI et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de commerce relative notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Autres informations :**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, 29 avril 2010



PROREVERSE

Représentée par Didier FAURY

**RESOLUTIONS**

---

# RÉSOLUTIONS

PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2010

---

## PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties, les comptes annuels de l'exercice 2009.

## DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve les propositions du conseil d'administration concernant l'affectation du résultat et la distribution de l'exercice 2009.

En conséquence, nous vous proposons de distribuer la somme de 4 866 114,16 € ce qui revient à 48,661 € par action.

Nous vous proposons d'arrondir ce montant à 48,66 €, par action soit un dividende global de 4 866 000 € net ventilé de la manière suivante :

- dividende statutaire : 93 000 €  
- superdividende : 4 773 000 €

Au total : 4 866 000 €

Ce dividende sera payable le **04 juin 2010** aux actionnaires dont les titres sont inscrits en compte, soit auprès de leur banquier ou société de bourse habituels, soit au "nominatif pur".

Les répartitions au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes:

Exercice	Dividende	Crédit d'impôt	TOTAL
2006	35,82 €		35,82 €
2007	40,18 €		40,18 €
2008	55,37€		55,37€

---

## TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, en approuve les conclusions.

## **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, renouvelle l'autorisation, donnée au conseil par l'assemblée générale ordinaire de 2008, d'opérer en bourse sur les propres actions de la Société, dans les conditions prévues à l'article L 225-209 du Code de commerce et en outre, selon les nouvelles modalités suivantes:

- le prix d'achat ne pourra pas dépasser 2 100 € par actions.
- le prix de vente devra être au moins égal à 686 € par actions.
- le nombre d'actions à acquérir ne pourra pas dépasser 10 000 actions.
- cette autorisation est accordée jusqu'au 30 novembre 2010

Le conseil d'administration précisera ces modalités quand il décidera de procéder au lancement effectif du programme de rachat autorisé par la présente assemblée, et publiera, le cas échéant, le descriptif du programme avant sa mise en œuvre.

## **CINQUIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale est informée de l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard THIRIET.

L'assemblée générale décide de renouveler pour une durée de six exercices le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard THIRIET, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos à fin décembre 2015.

## **SIXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale est informée de l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de la C.P.C.E.A.

L'assemblée générale décide de renouveler pour une durée de six exercices le mandat d'administrateur de la C.P.C.E.A, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos à fin décembre 2015.

## **SEPTIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale est informée de l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur d'AVIVA FRANCE.

L'assemblée générale décide de renouveler pour une durée de six exercices le mandat d'administrateur d'AVIVA FRANCE, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos à fin décembre 2015.

## **HUITIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale est informée de l'arrivée à échéance du mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet Prorevise.

Le Commissaire aux comptes fait part à l'assemblée générale de sa volonté de non renouvellement de son mandat.

## **NEUVIEME RÉOLUTION**

L'assemblée générale est informée de la nomination du cabinet KPMG en qualité de Commissaire aux comptes.

L'assemblée générale décide de nommer, pour une durée de six exercices, le cabinet KPMG en qualité de Commissaire aux comptes, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

## **DIXIEME RÉOLUTION**

L'assemblée générale est informée de l'arrivée à échéance du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société Salustro Reydel.

L'assemblée générale décide de renouveler pour une durée de six exercices le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société Salustro Reydel, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos à fin décembre 2015.

## **ONZIEME RÉOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités prescrits par la loi.



## **COMPTES ANNUELS**

---

**Bilan**

**Compte de résultat**

**Annexe**

## BILANS COMPARES AU 31/12/2009 (en euros)

	2009	2008
<b>ACTIF</b>		
<b>I- ACTIF IMMOBILISE</b>		
<b>.Autres immobilisations corporelles</b>		
-Matériel de bureau	-	-
-Amortissements	-	-
	-	-
<b>.Autres immobilisations financières</b>	571,68	571,68
	<b>571,68</b>	<b>571,68</b>
	(I)	
<b>II- ACTIF CIRCULANT</b>		
<b>.Autres créances</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
<b>.Valeurs mobilières de placement</b>	180 740 689,75	182 782 062,47
-Provision pour dépréciation des valeurs mobilières	-12 667 938,94	-38 186 028,38
-Liquidation	-	-
-Coupons à recevoir	7 151,55	5 848,24
	<b>168 083 902,36</b>	<b>144 605 882,33</b>
<b>.Disponibilités</b>		
-Caisse et banques en EUR	306 981,38	2 908 498,41
-Banques en devises	4 761 900,20	2 437 192,77
-Intérêts à recevoir	-	-
	<b>5 068 881,58</b>	<b>5 345 691,18</b>
<b>.Charges constatées d'avance</b>	-	-
	<b>172 152 783,94</b>	<b>149 951 573,51</b>
	(II)	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>173 153 355,62</b>	<b>149 952 145,19</b>

## BILAN PASSIF AU 31/12/2009 (en euros)

	2009	2008
<b>I - CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	3 100 000,00	3 100 000,00
Primes apport et fusion	1 583 421,84	1 583 421,84
Réserve légale	598 362,39	598 362,39
Autres réserves	138 665 081,28	168 719 545,22
Report à nouveau	884,17	884,17
Report à nouveau des lots et primes	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	28 227 227,09	- 24 517 463,94
	<b>(I) 172 174 976,77</b>	<b>149 484 749 ,68</b>
<b>II - PROVISION POUR CHARGES A PAYER</b>	<b>(II)</b>	
<b>III - DETTES</b>		
Dettes auprès des Etablissements de Crédit	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-
Autres dettes	978 378,85	467 395,51
	<b>(III) 978 378,85</b>	<b>467 395,51</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>173 153 355,62</b>	<b>149 952 145,19</b>

## COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2009 (en euros)

	2009	2008
<b>CHARGES</b>		
<b>I - CHARGES D'ADMINISTRATION ET GESTION</b>		
.Autres achats et charges externes	971 361,19	1 227 762,87
.Impôts, taxes et versements assimilés	-	-
.Salaires et traitements	-	-
.Autres charges de gestion	-	-
.Dotation aux amortissements	-	-
.Reprise provisions sur exercices antérieurs	-	-
<b>(I)</b>	<b>971 361,19</b>	<b>1 227 762,87</b>
<b>II - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>48,83</b>	<b>8 062,45</b>
<b>III - CHARGES EN CAPITAL</b>		
.Pertes de change	186 231,79	108 337,79
.Charges nettes sur cessions de V.M.P	<b>6 605 011,20</b>	<b>3 956 421,82</b>
.Dotation aux provisions	-	38 186 028,38
<b>(III)</b>	<b>6 791 242,99</b>	<b>42 250 787,99</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III)</b>	<b>7 762 653,01</b>	<b>43 486 613,31</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>28 227 227,09</b>	<b>-24 517 463,94</b>
<b>TOTAL DEBIT</b>	<b>35 989 880,10</b>	<b>18 969 149,37</b>

## COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2009 (en euros)

	2009	2008
<b>PRODUITS</b>		
<b>I - REVENUS DISTRIBUALES</b>		
.Revenus des V.M.P	5 835 588,38	6 716 607,03
.Autres produits financiers	1 935,80	56 992,86
<b>(I)</b>	<b>5 837 524,18</b>	<b>6 773 599,89</b>
 <b>II - BENEFICE EN CAPITAL</b>		
.Gain de change	6 133,53	104 407,25
.Produits nets sur cessions de V.M.P	4 628 132,95	12 091 142,23
.Reprise provisions pour dépréciation des V.M.P	25 518 089,44	-
.Revenus des lots et primes	-	-
<b>(II)</b>	<b>30 152 355,92</b>	<b>12 195 549,48</b>
 <b>TOTAL DES CHARGES (I+II)</b>	<b>35 989 880,10</b>	<b>18 969 149,37</b>
 <b>TOTAL CREDIT</b>	<b>35 989 880,10</b>	<b>18 969 149,37</b>

# ANNEXE

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Il est rappelé que la société SOFRAGI est une Société anonyme régie par l'ordonnance du 30 janvier 2009 sur les sociétés fermées d'investissement, dont les titres sont cotés et négociables en bourse.

### MÉTHODES D'ÉVALUATION

Le bilan et le compte de résultat ont été établis et présentés conformément aux règles et obligations comptables résultant :

- du règlement 99-03 du 29 avril 1999 du CRC portant approbation du nouveau plan comptable général et dans le respect des règles spécifiques aux sociétés d'investissements, résultant de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et de divers textes ultérieurs.

Les frais d'acquisitions et de cessions des valeurs mobilières de placement sont inclus dans la valeur comptable des titres de placement.

Les titres en portefeuille sont évalués pour leur valeur boursière sur la base du cours du jour à la date d'inventaire et non du cours moyen du mois. La valeur comptable brute est établie sur la base du prix moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement est calculée, lorsque, globalement, la valeur boursière du portefeuille titres est inférieure à sa valeur comptable.

Les intérêts sur obligations courus et non échus ne sont pas comptabilisés en produits à recevoir, et sont retenus dans l'évaluation boursière.

Le montant des frais généraux ne doit pas excéder 1 % du capital et des réserves (ordonnance du 02/11/45).

Il y a exonération d'impôt sur les sociétés (I.S.) si la totalité des revenus du portefeuille, sous déduction des frais généraux, est distribuée (208A C.G.I.).

L'actualisation des cours des devises a été réalisée suivant le cours du 31 décembre 2009. Le gain ou perte latent a été comptabilisé en résultat capitalisable.

### COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT BILAN ACTIF

**Valeurs mobilières de placement:** l'état du portefeuille-titres annexé fait ressortir la valeur comptable et la valeur boursière au 31 décembre 2009.

#### Produits à recevoir :

- Coupons à recevoir détachés, mais non encaissés au 31 décembre 2009 ..... 7 151,55 €.

### BILAN PASSIF

**Résultat de l'exercice :** conformément à l'application du nouveau plan comptable général, il n'est pas fait distinction du **bénéfice distribuable**, lequel entre dans la catégorie des « résultats courants ». Il y a donc lieu de séparer les « revenus distribuables » des autres produits, sous déduction des charges d'exploitation, soit:

- Revenus des valeurs mobilières et solde des Autres Produits .....	5 837 524,18 €
- Charges d'Administration & de Gestion et Charges Financières .....	- 971 410,02 €
<b>= Bénéfice distribuable.....</b>	<b>4 866 114,16 €</b>

#### Dettes :

- Autres dettes : charges d'exploitation ..... 978 378,85 €

## COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits et charges nets sur cessions des valeurs mobilières de placement sont calculés sur la base du prix de revient moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement est calculée, lorsque, globalement, la valeur boursière du portefeuille titres est inférieure à sa valeur comptable. A ce titre, une reprise de provision pour dépréciation du portefeuille titre a été constatée pour un montant de 25 518 089,44 € afin de ramener la dépréciation au montant de la moins value latente globale au 31 décembre 2009 soit 12 667 928,94 €

À titre d'information, le montant des intérêts courus non échus s'élève à **1 537 804,86 €**. Les charges d'administration sont essentiellement constituées des charges de gestion dont le montant est égal à 0,6 % H.T. du montant du capital et des réserves.

## DÉTAIL DES REVENUS ET PRODUITS NETS SUR CESSIIONS DES VMP PAR NATURE DE TITRES

Revenus		Plus et moins valeurs nettes sur cessions	
Actions	3 323 779,46 €	Actions	- 483 244,81 €
Obligations	2 116 158,20 €	Obligations	-1 771 058,27 €
Instruments financiers	390 647,76 €	OPCVM	172 219,45 €
		Produits dérivés	107 105,00 €
Autres	6 938,76 €	Autres	- 1 899,62 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 835 524,18 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-1 976 878,25 €</b>

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

La composition du capital au 31 décembre 2009, à savoir 100 000 actions ordinaires de 31 € non amorties, n'a pas varié au cours de l'exercice.

*Les autres mentions obligatoires ne figurant pas dans la présente annexe ne sont pas applicables à notre Société.*

## INDICATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Les comptes de SOFRAGI sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société AVIVA France.

## HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2009 s'élèvent à 32 931,08 € T.T.C. pour leur mission de commissariat aux comptes et de certification des comptes annuels.

## APPRECIATION SUR L'ETAT DES RISQUES

### I. Risque de taux

Ce risque est insignifiant pour le porteur. Nous estimons que les taux sont trop bas et ne détenons pas d'obligations à moyen ou long terme. Il reste évidemment un risque induit d'une hausse des taux sur les cours des actions.

### II. Risque de change

Nous sommes principalement investis en euros. La disparition de cette monnaie aurait fatalement pour incidence une baisse des marchés européens sauf peut être l'Allemagne et les Pays Bas.

### III. Cours des actions

Une lente érosion de l'euro est probablement la situation la plus favorable : c'est à peu près le cas actuellement.

De fortes variations à la hausse ou à la baisse auraient probablement lieu en cas de fortes fluctuations à l'intérieur ou à l'extérieur de l'euro.

Y a-t-il une limite à l'amélioration de la productivité qui interviendrait si la demande reprenait ?





**ÉTAT DU PORTEFEUILLE-TITRES AU  
31 DECEMBRE 2009**

---

Qté Nbre ou nominal	Désignation des valeurs	Prix de Revient En euros	Valeur boursière En euros
	<b>VALEURS FRANCAISES</b>		
	<b>OBLIGATIONS A TAUX FIXES</b>		
	<b>FONDS D'ETAT FRANCAIS</b>		
32 000	OAT 3.25 % 25/04/16	29 956,47	33 277,13
32 000	FRANCE OAT 3.5 % 04-15	30 788,47	34 020,24
32 000	OAT 3.75 % 25/04/17	30 916,47	33 970,72
32 000	OAT 4.00 % 25/04/14	31 908,47	34 976,23
		<b>123 569,88</b>	<b>136 316,00</b>
	<b>OBLIGATIONS CONVERTIBLES</b>		
2 500	BULL 2.25 % 01/01/05 CV	39 375,00	9 000,00
2 795	ESSILOR 1.50 07/10 CV	142 964,25	232 884,99
		<b>182 339,25</b>	<b>241 884,99</b>
	<b>TITRES PARTICIPATIFS FRANCAIS</b>		
2 640	RENAULT TPA 83-84	1 176 870,27	765 600,00
		<b>1 176 870,27</b>	<b>765 600,00</b>
	<b>TOTAL DES OBLIGATIONS</b>	<b>1 482 779,40</b>	<b>1 143 800,99</b>
	<b>ACTIONS FRANCAISES</b>		
96 000	AIR FRANCE KLM	1 814 512,59	1 056 000,00
2 000	ALTRAN TECHNOLOGIES	60 912,54	7 446,00
10 000	AUREA	116 372,31	70 000,00
13 000	ALES GROUPE	258 654,85	143 000,00
32 000	AIR LIQUIDE	2 139 320,57	2 656 960,00
20 000	ACCOR	686 565,89	765 000,00
15 275	AXA	437 843,22	252 648,50
13 800	ALCATEL - LUCENT ACT	147 209,81	32 871,60
37 917	ALSTOM	1 576 580,70	1 860 208,02
15 000	ADP PROMESSES	697 493,83	844 950,00
1 000	BCI NAVIGATION	33 118,40	2 120,00
11 500	BOUYGUES	430 849,83	418 887,50
5 500	BNP PARIBAS	297 281,22	307 450,00
50 000	BULL REGPT	264 775,90	153 000,00
2 102	COFITEM-COFIMUR	127 765,63	176 546,98
15 000	CARREFOUR	714 082,06	503 400,00
8125	CFAO	211 250,00	232 943,75
2 142	CASINO GUICHARD PERRACHON ADP	191 918,71	133 939,26
1 000	CANAL +	-	5 680,00
15 500	CHRISTIAN DIOR	944 076,76	1 112 280,00
1 038	CIC CAT.A	122 966,63	125 598,00
9 500	CS COMMUNICATION ET SYSTEMES	557 990,52	77 140,00
110 000	DANE ELEC MEMORY	537 658,56	148 500,00
27 558	DANONE	859 729,68	1 180 309,14
568	DASSAULT AVIATION	156 236,42	298 200,00

<b>Qté Nbre ou nominal</b>	<b>Désignation des valeurs</b>	<b>Prix de Revient En euros</b>	<b>Valeur boursière En euros</b>
12 000	DASSAULT SYSTEMES	527 702,30	477 000,00
23 500	DYNACTION	617 728,85	187 530,00
7 500	ELECTRICITE DE STRASBOURG	1 317 969,04	862 500,00
13 500	ESI GROUP	604 656,35	136 890,00
18 000	ENTREPOSE CONTRACTING	1 196 643,54	1 168 200,00
8 126	EDF	369 380,21	337 716,56
2 000	FONCIERE FINANCIERE PARTICIP.	110 531,50	89 520,00
5500	FAURECIA EX BERTRAND FAURE	122 441,06	84 700,00
75 000	FRANCE TELECOM	1 444 134,42	1 307 250,00
880	FPF ACT PROV OPF/EX SOCIETE FONCIERE PARIS ILE FRANCE	99 440 ,00	89 698,40
700	GAUMONT	45 869,85	27 300,00
8 766	GL EVENTS	293 372,16	150 249,24
9 000	GFI INFORMATIQUE	318 844,37	25 200,00
78 070	GDF SUEZ	2 709 546,69	2 364 349,95
2 772	GPE EUROT.NON NEG.	24 204,78	18 128,88
520 000	HAVAS EX HAVAS ADVERTISING	1 757 784,79	1 451 320,00
29 000	HOTEL REGINA PARIS	946 909,82	957 000,00
13 300	IMMOBILIERE DASSAULT	349 125,00	266 000,00
43 200	IMERYS EX IMETAL	1 831 165,75	1 815 048,00
26 000	INGENICO	458 159,82	440 960,00
25 000	LAFARGE	1 383 706,34	1 445 250,00
30 550	LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	1 977 177,96	2 394 509,00
74 000	LAGARDERE	2 655 232,95	2 102 340,00
5 000	LAURENT-PERRIER GROUP	190 034,92	270 050,00
40 000	MAUREL & PROM	697 705,69	507 000,00
319	MERCIALYS	6 778,74	7 831,45
72 075	MICHELIN CAT.B	3 210 754,26	3 861 778,50
18 890	MR BRICOLAGE	409 201,19	237 825,10
18 000	NEXANS SA	1 364 765,88	1 004 760,00
3 000	NRJ GROUP	42 712,67	16 980,00
500	OSIATIS	33 806,87	1420,00
10 000	PAGESJAUNES	191 577,28	78 000,00
79 288	PEUGEOT	2 532 516,17	1 876 350,52
18 838	PUBLICIS GROUPE SA	627 776,40	536 883,00
1 250	PRISMAFLEX INTERNATIONAL	109 838,80	9 275,00
881	PROLOGUE SOFTWARE REGROUPEMENT CAT -B-	226 545,60	414,07
11 250	RADIALL	1 001 932,08	484 875,00
2 000	ROBERTET	182 264,25	169 980,00
73 420	REMY COINTREAU	2 654 744,15	2 614 119,10
30 000	REXEL	377 610,23	306 000,00
46 000	RHODIA REGPT	917 943,96	580 060,00
750	ST DUPONT	7 450,48	142,50
2 400	SAMSE	136 123,01	136 800,00
8 100	SEQUANA / EX SEQUANA CAPITAL	185 990,49	64 638,00
44 750	SANOFI-AVENTIS	2 569 694,72	2 463 935,00
20 000	SCHNEIDER ELECTRIC SA	1 132 996,78	1 635 600,00
2 000	SALVEPAR	118 225,34	124 000,00
90 000	SAINT-GOBAIN	2 640 927,99	3 426 300,00
1 500	SPIR COMMUNICATION	190 049,51	25 875,00
4 155	SCOR SE REGROUPEMENT	1 290 950,19	72 712,50
172 840	TOTAL	6 630 961,87	7 778 664,20

Qté Nbre ou nominal	Désignation des valeurs	Prix de Revient En euros	Valeur boursière En euros
24 575	THALES	881 755,10	883 348,38
3 500	THOMSON EX TMM	80 225,64	3 181,50
11 363	TRAQUEUR	181 808,00	33 748,11
7 023	TRILOGIQ	200 787,57	84 205,77
74 199	VEOLIA ENVIRONNEMENT	1 571 992,97	1 715 851,88
84 750	VINCI (EX SGE)	2 379 234,14	3 345 082,50
75 765	VIVENDI	1 567 052,34	1 575 533,18
25 000	VALEO	618 531,35	613 250,00
4 500	VERGNET S.A.	62 325,00	30 150,00
2 000	VETOQUINOL	42 000,00	44 600,00
5 882	WENDEL	496 721,63	251 749,60
		<b>72 311 207,44</b>	<b>67 636 708,64</b>
	VALEURS MOBILIERES SUR LE MARCHE NON REGLEMENTE		
	FRANCE		
214 960	EGG SOLUTION	-	-
		-	-
	BONS DE SOUSCRIPTIONS		
10	BSA GET SA 07	-	1,78
4	CASINO DA09 MERCIA	-	11,36
18	MR BRICOLAGE DS09	-	0,02
4 381	MR BRICOLAGE WRT 09	3 504,80	3 504,80
		<b>3 504,80</b>	<b>3 517,96</b>
	BONS DE SOUSCRIPTIONS		
166	OSIATIS	-	-
		-	-
	OPCVM FRANÇAIS A VOCATION GENERALE		
75	ESSOR ASIE	114 336,76	262 929,00
6 000	EUROPE ISRAEL CROISSANCE	1 005 900,00	987 840,00
267	BNP MONETAIRE I FCP	14 216 813,44	14 224 486,41
		<b>15 337 050,20</b>	<b>15 475 255,41</b>
	<b>TOTAL DES VALEURS FRANCAISES</b>	<b>89 134 541,84</b>	<b>84 259 283,00</b>
	<b>VALEURS ETRANGERES</b>		
	<b>ACTIONS</b>		
	ACTIONS ETRANGERES COTEES EN EUROS		
12 000	A-TEC INDUSTRIES	238 627,18	104 280,00
8 000	ALLIANZ HOLDING	826 668,72	600 000,00
155 000	ALLEANZA ASSICURAZIONI	1 406 286,61	896 675,00
56 250	AUTOGRILL	334 337,51	302 062,50
100 000	AUTOSTRADA TORINO MILANO	1 456 301,08	546 000,00
16 000	AEROPORTO DI VENEZIA SPA	187 018,64	66 520,00
24 000	ANTICHI PELLETTIERI	256 663,98	67 440,00

Qté Nbre ou nominal	Désignation des valeurs	Prix de Revient En euros	Valeur boursière En euros
30 000	AMPLIFON SPA	191 000,88	24 840,00
700 000	CIR SPA	1 243 692,55	510 300,00
1 000	DIREKT ANLAGE BANK AG	52 146,43	2 570,00
4 000	DEUTSCHE BANK AG NAMEN	272 188,82	111 320,00
4 000	DELHAIZE FRERES & CIE LE LION SA MOLENBEEK SAINT JEAN	300 037,10	177 000,00
11 000	DEXIA	184 104,59	33 319,00
990	DEXIA (EX DEXIA BELGIUM) VVRP STRIP	-	1,98
70 000	ERG SPA	975 221,54	595 700,00
40 000	EUROTECH SPA	293 123,87	100 800,00
55 000	EUROPEAN AERONAUTIC DEFENSE AND SPACE COMPANY EADS	706 056,77	649 000,00
233	HYPO REAL ESTATE	0,00	710,65
150 000	HERA SPA	442 945,03	229 500,00
100 000	IBERDROLA S.A.	849 618,75	654 000,00
11 432	ITALMOBILIARE SPA. MILANO	491 325,24	353 820,40
3 000	ITALMOBILIARE EPAR.NCV	95 991,93	58 080,00
8 000	ISTITUTO FINANZIARIO IND PRIV	221 784,25	38 720,00
75 000	IFIL INVESTMENTS SPA RNC	560 021,28	123 750,00
200 000	IMMSI SPA	392 407,77	139 100,00
110 000	ITALCEMENTI	1 126 436,20	988 350,00
50 000	ITALCEMENTI EPAR.NCV	730 386,30	245 000,00
200 000	INDE AZ	384 449,90	186 500,00
1 400	KBC ANCORA	51 495,96	16 870,00
26 000	MAN AG DEM50	1 847 151,68	1 006 720,00
5 000	PUMA AG	1 220 287,37	701 500,00
900 000	PIRELLI & C	694 782,81	236 700,00
53 040	RIZZOLI CORRIERE DELLA SERA MEDIAGROUP	233 907,67	51 554,88
15 000	SIEMENS AG NAMEN	1 077 069,84	790 200,00
53 000	SARAS RAFFINERIE	219 816,13	127 200,00
350 000	SOPAF ORD.	255 762,10	62 615,00
2 000	STMICROELECTRONICS NV/PARIS	81 650,22	9 378,00
30 000	TUI AG NOM	547 253,72	241 350,00
17 000	TESSENDERLO	528 604,89	380 460,00
2 646	TISCALI SPA	173 312,29	1 849,55
700 000	TELECOM ITALIA ORD SPA	1 687 450,17	805 000,00
200 000	UNIPOL GRUPPO FINANZIARIO SPA / EX UNIPOL ASSICURAZIONI	552 298,62	217 000,00
		<b>30 368 021,76</b>	<b>23 363 072,59</b>
	DOLLAR CANADIAN		
500	CANADIAN PACIFIC RAILWAY	11 995,80	18 803,39
1368	CENOVUS ENERGY	-	24 006,36
1 368	ENCANA CORPORATION	15 994,40	45 167,62
		<b>27 990,20</b>	<b>73 710,01</b>
	DOLLAR US		
900	ALLEGHENY TECHNOLOGIES INC	-	27 981,25
3 000	ALTRIA GROUP	89 362,94	40 895,83
1 000	AMERICAN EXPRESS CO COM	28 227,52	28 138,89
15	AMERICAN INTL GROUP	22 945,60	312,29
200	AMERIPRISE FINANCIAL INC	4 019,68	5 391,67
9 764	APACHE CORP COM USD1.25	239 326,95	699 549,92

Qté Nbre ou nominal	Désignation des valeurs	Prix de Revient En euros	Valeur boursière En euros
5 512	ARCHER DANIELS MID COM NPV	59 015,10	119 847,72
7 500	BEST BUY COMPANY INC	131 785,28	205 520,83
2 000	BOSTON BEER CL.A	20 826,72	64 722,22
11 116	CHEMTURA CORP	185 799,77	9 494,92
691	CITADEL BROADCASTING CORP	2 601,30	7,68
1 750	DUN BRADSTREET DELAWARE	-	102 532,99
47	FAIRPOINT COMMUNICATIONS INC	-	1,08
2500	GEEKNET	181 800,80	2 065,97
83 000	GENERAL ELECTRIC CO USD	1 205 759,51	872 076,39
125	IDEARC INC	2 916,26	0,28
3 000	KNIGHT CAPITAL GRP	122 873,37	32 083,33
2 076	KRAFT FOODS INC A	29 709,84	39 184,50
1500	KOREA TELECOM	92 245,16	17520,83
180	MEDCO HEALTH SOLUTIONS INC	-	7 988,75
750	MERCK AND CO	44 447,90	19 031,25
7 000	MOODY'S CORP	106 484,85	130 277,78
2 000	MOSAIC	37 008,18	82 958,33
20 500	NEWMONT MINING	590 923,04	673 510,42
2 000	PLUM CREEK TIMBER COMPANY INC	56 911,13	52 444,44
2 500	RED HAT INC	122 659,04	53 645,83
2 500	THE COCA COLA COMPANY	91 785,76	98 958,33
9 000	THE WALT DISNEY	193 059,08	201 562,50
12 353	TEJON RANCH CO	214 608,56	250 662,96
257	TELEDYNE TECHNOLOGIES	-	6 846,19
2 500	VERIZON COMMUNICATIONS EX BELL ATLANTIC	78 619,38	57 517,36
18 000	VIZACOM INC.	828 424,99	1,25
2 000	WATSON PHARMACEUTICALS INC	64 865,86	55 013,89
398	WELLS FARGO & CO	61 521,81	7 459,74
3 800	XEROX CORP	132 679,49	22 325,00
2 000	3M CO	107 508,39	114 819,44
		<b>5 150 723,26</b>	<b>4 102 352,05</b>
	<b>LIVRE STRELING</b>		
9 531	ANGLO AMERICAN PLC	149 896,87	290 614,57
24 610	BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	16 566,56	558 160,67
172 500	ICAP	147 059,30	834 270,61
9 091	KESA ELECTRICALS PLC	0,00	15 255,62
39 767	KINGFISHER PLC NEW	421 591,32	102 425,41
2 618	MONDI PLC	10 063,93	9 864,24
8 500	PEARSON ORD	76 175,74	85 181,64
27 701	REED ELSEVIER PLC	255 141,04	159 364,10
1 500	TESCO PLC	4 329,74	7 220,79
		<b>1 080 824,50</b>	<b>2 062 357,65</b>
	<b>COURONNE NORVEGIENNE</b>		
35 000	TOMRA SYSTEMS ASA	131 246,44	116 825,53
		<b>131 246,44</b>	<b>116 825,53</b>

Qté Nbre ou nominal	Désignation des valeurs	Prix de Revient En euros	Valeur boursière En euros
	<b>COURONNE SUEDOISE</b>		
17 400	HOGANAS S.B	346 431,22	278 136,79
78 000	MUNTERS AB	648 921,48	354 279,36
		<b>995 352,70</b>	<b>632 416,15</b>
	<b>FRANC SUISSE</b>		
5 250	ROCHE HOLDING GENUSS	734 837,59	621 892,06
11 500	KUEHNE& NAGEL INTL	766 609,43	778 754,80
550	VALORA HOLDING AG	115 592,03	94 501,72
		<b>1 617 039,05</b>	<b>1 495 148,58</b>
	<b>RAND AFRIQUE DU SUD</b>		
1 047	MONDI LTD	-	4 125,84
		-	<b>4 125,84</b>
	<b>SHEKEL ISRAELIEN</b>		
47 000	ISRAEL PHOENIX ASSURANCE	137 057,93	87 480,02
		<b>137 057,93</b>	<b>87 480,02</b>
	<b>BON DE SOUSCRIPTION</b>		
264	TISCALI DS09	-	557,04
		-	<b>557,04</b>
	<b>OPCVM EUROPEEN</b>		
3276	OP MULTI ASIA	300 840,00	193 480,56
		<b>300 840,00</b>	<b>193 480,56</b>
	<b>ACTIONS ETRANGERES NON COTEES</b>		
201 422	NANOMOTION	267 859,13	155 262,79
		267 859,13	155 262,79
	<b>TOTAL VALEURS ETRANGERES</b>	<b>40 076 954,97</b>	<b>32 286 788,81</b>
	<b>INSTRUMENTS NEGOCIABLES</b>		
	<b>TITRES DE CREANCES</b>		
7 000 000	VOLKSWAGEN	6 996 307,50	6 997 692,19
4 100 000	REPUBLIQUE France 14/01	4 098 270,76	4 099 541,22
11 500 000	REPUBLIQUE France 07/01	11 495 227,88	11 499 415,66
5 950 000	REPUBLIQUE France 18/02	5 946 953,14	5 947 526,08
7 000 000	VIVENDI	6 997 931,72	6 999 039,73
6 000 000	RATP REGIE	5 997 814,13	5 998 987,04

<b>Qté Nbre ou nominal</b>	<b>Désignation des valeurs</b>	<b>Prix de Revient En euros</b>	<b>Valeur boursière En euros</b>
3 000 000	CARREFOUR	2 998 717,22	2 999 183,69
7 000 000	DANONE FIN.	6 997 970,59	6 998 530,43
		<b>51 529 192,94</b>	<b>51 539 916,04</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>180 740 689,75</b>	<b>168 085 987,85</b>



**ÉVOLUTION DES PLACEMENTS  
PAR CATÉGORIES ET PAR PAYS**

---

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE**

---

# EVOLUTION DES PLACEMENTS

	Au7déc. 1953		Au31déc. 1980		Au31 déc. 1984		Au31déc. 1988	
	Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%
<b>A. ACTIONS</b>								
<b>I - SOCIÉTÉS FRANÇAISES</b>								
a) Cotées	1 048	53,6	9 220	40,0	8 691	15,4	27 692	27,0
b) Non cotées	61	3,1	21	0,1	-	-	-	-
	1 109	56,7	9 242	40,1	8 691	15,4	27 692	27,0
<b>II - SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES</b>								
Allemandes,								
Autrichiennes	-	-	75	0,3	30	-	638	0,6
Américaines	11	0,5	9 316	40,4	8 678	15,4	9 356	9,1
Anglaises	8	0,4	739	3,2	282	0,5	1 088	1,1
Belges,								
Luxembourgeoises	1	0,1	-	-	-	-	205	0,2
Canadiennes	39	2,0	897	3,9	431	0,8	668	0,7
Espagnoles, Portugaises	-	-	22	0,1	59	0,1	696	0,7
Hollandaises	76	3,9	93	0,4	151	0,3	325	0,3
Israéliennes	-	-	-	-	-	-	-	-
Italiennes	-	-	262	1,1	225	0,4	739	0,7
Japonaises	-	-	-	-	756	1,3	-	-
Sud-Africaines	112	5,7	34	0,1	33	0,1	49	-
Suédoises, Norvégiennes, Finlandaises	-	-	-	-	-	-	182	0,2
Suisses	40	2,0	494	2,1	1 152	2,0	1 099	1,1
Taïwanaises, Coréennes	-	-	-	-	-	-	-	-
	287	14,7	11 931	51,8	11 796	20,9	15 004	14,7
<b>B. OBLIGATIONS CONVERTIBLES ET AVEC WARRANTS</b>								
a) Françaises	-	-	70	0,3	2 014	3,6	3 479	3,4
b) Étrangères	-	-	943	4,1	10 963	19,4	17 486	17,1
	-	-	1 013	4,4	12 977	23,0	20 965	20,5
<b>C. OBLIGATIONS</b>								
a) Françaises	488	25,0	-	-	11 335	20,1	9 986	9,7
b) Diverses étrangères	-	-	9	-	428	0,8	1 759	1,7
c) Libellées en \$	-	-	57	0,2	6 775	12,0	4 661	4,5
d) Japonaises	-	-	-	-	-	-	-	-
	488	25,0	66	0,3	18 539	32,8	16 406	16,0
<b>Total du portefeuille-titres</b>	<b>1 884</b>	<b>96,3</b>	<b>22 252</b>	<b>96,5</b>	<b>52 004</b>	<b>92,0</b>	<b>80 107</b>	<b>78,2</b>
<b>D. DISPONIBILITÉS</b> (y compris solde des comptes débiteurs et crédoeurs)	72	3,7	797	3,5	4 499	8,0	22 383	21,8
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	1 956	100,00	23 049	100,00	56 502	100,00	102 490	100,00
<b>Valeur de l'actif net par action</b> (compte tenu des augmentations de capital)	<b>9,34</b>		<b>58,72</b>		<b>143,95</b>		<b>261,12</b>	
<b>DIVIDENDE NET</b>		-		<b>2,82</b>		<b>4,57</b>		<b>6,17</b>
<b>GLOBAL</b>		-		3,70		5,32		7,26

## PAR CATEGORIES ET PAR PAYS

Au 31 déc. 1993		Au 31 déc. 2000		Au 31 déc. 2004		Au 31 déc. 2008		Au 31 déc. 2009	
Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%	Valeur boursière en milliers d'euros	%
26 234	34,2	57 520	40,8	75 884	50,71	109 418	73,12	69 084	40,12
-	-	274	0,19	-	-	-	-	-	-
26 234	34,2	57 795	41,05	75 884	50,71	66 279	44,29	69 084	40,12
472	0,6	1 602	1,14	1 243	0,87	3 534	2,36	6 350	3,69
474	0,6	2 061	1,46	4 303	3	3 033	2,03	4 240	2,46
-	-	1 322	0,94	1 705	1,20	1 404	0,94	2 062	1,20
75	0,1	1 179	0,84	1 622	1,13	608	0,41	3 253	1,89
-	-	-	-	164	0,12	57	0,04	74	0,04
556	0,7	1 477	1,05	2 913	2,03	654	0,44	3 913	2,27
181	0,2	603	0,43	162	0,11	658	0,44	1 999	1,16
-	-	338	0,24	839	0,58	28	0,02	87	0,05
1	-	-	-	1 459	1,01	6 947	4,64	7 848	4,56
676	0,9	446	0,32	259	0,18	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	3	-	4	-
135	0,20	997	0,71	896	0,63	471	0,32	749	0,44
371	0,5	-	-	-	-	1 292	0,86	1 495	0,87
-	-	50	0,04	144	0,10	15	0,01	18	0,01
2 941	3,8	10 075	7,16	15 709	10,96	18 704	12,50	32 093	18,64
9 503	12,4	2 063	1,47	1 071	0,75	861	0,58	242	0,14
15 982	20,8	-	-	-	-	715	0,48	-	-
25 485	33,2	2 063	1,47	1 071	0,75	1 576	1,06	242	0,14
7 731	10,1	5 411	3,84	6 451	4,50	15 048	10,05	902	0,52
962	1,3	14 283	10,14	-	-	-	-	-	-
638	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 331	12,2	19 695	13,99	6 451	4,50	15 048	10,05	902	0,52
<b>63 991</b>	<b>83,4</b>	<b>89 627</b>	<b>63,66</b>	<b>96 842</b>	<b>67,54</b>	144 746	96,73	102 322	59,42
12 742	16,6	51 169	36,34	46 550	32,46	4 888	3,27	69 867	40,58
76 732	100,00	140 796	100,00	143 392	100,00	149 634	100,00	172 188	100,00
<b>767,32</b>	<b>13,63</b>	<b>1 407,96</b>	<b>23,04</b>	<b>1 433,92</b>	<b>31,67</b>	<b>1 496,34</b>	-	<b>172 188</b>	-
	16,21		28,04		-		-		-

# RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2005 (en €)	2006 (en €)	2007 (en €)	2008 (en €)	2009 (en €)
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	3 100 000	3 100 000	3 100 000	3 100 000	3 100 000
b) Nombre d'actions émises	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
<b>II. Résultat global des opérations effectuées</b>					
a) Résultat avant amortissements et provisions	5 198 970,73	18 452 442,08	20 815 192,06	13 668 564,48	2 709 137,65
b) Résultat après amortissements et provisions	5 198 970,73	18 452 442,08	20 815 192,06	-24 517 463,90	27 226 601,59
c) Montant des bénéfices distribués	3 089 000,00	3 582 000,00	4 018 000,00	5 537 000,00	4 866 000,00
<b>III. Résultat des opérations par action</b>					
a) Résultat avant amortissements et provisions	51,99	184,52	208,15	136,68	27,09
b) Résultat après amortissements et provisions	51,99	184,52	208,15	-24,51	27,22
c) Dividende versé à chaque action	30,89	30,89	40,18	55,37	48,66
<b>IV. Personnel</b>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, retraite, etc.)					

# PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2009

---

	Quantités d'actions au 31-12-2009	% du capital
Aviva Vie	55 445	55,44
Groupe AGRICA	22 580	22,58
<hr/>		
<b>Total</b>	<b>78 025</b>	<b>78,02</b>